



**Association Féline
des Pays de Loire**

Membre du 2^{ème} Collège du LOOF



**Association Féline
du Persan**

Membre du 3^{ème} Collège du LOOF

TOURS (Indre-et-Loire)

"Le Vinci"

Samedi 4 & dimanche 5 février 2012

Contacts ⇨ Siège Social : 46 ter, rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS

☎ 02 38 75 24 06 - ☎ 06 13 17 36 90 - Fax 09 75 26 42 91

exposition@afpl.biz - www.afpl.biz

Lieu de l'Exposition



Cette 14^{ème} édition du "Salon du Chat" de TOURS se déroulera comme les années précédentes en centre ville dans le superbe Centre

de Congrès "Vinci" situé face à la gare TGV au 26, boulevard Heurteloup.

Vous pourrez garer votre véhicule dans un parking souterrain payant situé face à la salle.

La surface de 1 500 m² de l' Espace Daniel Bourdu autorisera la présence de plus de 400 chats.

Rappel des années précédentes :
2009 ⇨ 307 chats et 2740 visiteurs
2010 ⇨ 422 chats et 3098 visiteurs
2011 ⇨ 434 chats et 3500 visiteurs

Attention : conformément au règlement du Vinci, aucun chien ne sera admis

Les Jugements

Les exposants pourront inscrire leurs chats aux concours de beauté organisés chaque jour :

⇨ Celui du **samedi**, réalisé sous l'égide de l'Association Féline du Persan, ne comportera aucune Spéciale,

⇨ Celui du **dimanche**, réalisé sous l'égide de l'Association Féline des Pays de Loire comportera, avec le concours de l'AID Skogkatt, une Spéciale :

Norvégiens

Comme chaque année, se tiendra à cette occasion la finale du Top-Ten de l'AID S.



Les Juges

Les juges Internationaux suivants ont confirmé leur participation à la date d'impression du présent document :

Xavier CHABOIS-CHOUVEL (FR)
Françoise DUBOIS-MILCENT (FR)
Aline NOEL-GAREL (FR)
Peter MOORMANN (NL)
Edith-Marie SMITH (CA)

Cette liste est fournie à titre indicatif, certains changements de dernière minute peuvent éventuellement se produire.

Conditions d'Inscription

Ne peuvent être inscrits que des "Chats de Race" et des "Chats de Maison".

Les "Chats de Race" doivent posséder un pedigree LOOF s'ils sont nés en France, ou reconnu par le LOOF s'ils sont nés à l'étranger.

En attente de la réception du pedigree, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'Accusé de Réception de la demande de pedigrees pour la portée. Ce numéro peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition. Un justificatif similaire doit être produit pour les chatons venant de l'étranger.

Les "Chats de Maison" doivent être stérilisés et âgés de plus de 10 mois. Ils bénéficient d'un rabais tarifaire de 50%.

Les bulletins d'inscription (un seul par chat) peuvent être transmis par courrier, fax ou internet et doivent être entièrement complétés, signés et accompagnés du montant total des sommes dûes, soit par chèque libellé au nom de l'AFPL, soit par paiement sécurisé via notre formulaire en ligne ou encore par virement bancaire ou mandat cash.

Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée et ne deviendra définitive qu'à réception de la confirmation de l'AFPL.

Conditions d'Annulation

Les annulations doivent nous parvenir par écrit (fax ou Email autorisés).

Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 30 janvier 2012 minuit**, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 15€ pour frais de dossier.

Après cette date, les frais d'inscription seront dûs en totalité.

Contrôle Vétérinaire

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (**transpondeur**).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont fortement conseillés. Les chats provenant de pays étrangers doivent avoir reçu le vaccin antirabique et donc être âgés de plus de 4 mois.

Les exclusions décidées par les vétérinaires ne font l'objet d'aucun remboursement.

Vente de Chats

Pour les chats susceptibles d'être vendus :

- Les éleveurs (vente de 2 portées et plus par an) doivent être titulaires du Certificat de Capacité et pouvoir présenter à toute réquisition, le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour,
- Les particuliers doivent signer une attestation sur l'honneur mentionnant qu'ils ne procèdent pas à la vente de plus d'une portée par an.

Dans tous les cas, vous devez posséder "l'autorisation de transport d'animaux vivants" délivrée par votre DDPP si vous venez avec plus d'un chat à vendre sur plus de 65km.

**Clôture des inscriptions
samedi 21 janvier**

Tarifs

Tarif Adhérent ⇨ AFP, AFPL ou Catimini Club à jour de la cotisation 2012	1 Jour ⇨ Samedi <u>ou</u> Dimanche		2 Jours ⇨ Samedi <u>&</u> Dimanche	
	Adhérent	NON Adhérent	Adhérent	NON Adhérent
Droit d'inscription forfaitaire obligatoire par exposant ⇨	9 €	10 €	9 €	10 €
Le 1 ^{er} , puis le 2 ^{ème} chat en/ou hors concours (par chat) ⇨	23 €	25 €	34 €	38 €
Tout chat à compter du 3 ^{ème} venant 1 ou 2 jours (par chat) ⇨	15 €	17 €	23 €	25 €

Chats de Maison : Tarif préférentiel de 50 % pour leurs inscriptions au regard de la présente grille tarifaire